



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Email : presse@welfarm.fr
welfarm.fr

L'État facilite l'installation d'élevages intensifs contre l'avis des citoyens

Le 10 juin 2024, le Gouvernement a publié un [décret](#) portant notamment sur l'harmonisation des seuils d'évaluation environnementale des élevages français avec les seuils européens, qui sont moins-disants. Le texte avait fait l'objet d'une consultation publique au début de l'année, consultation à laquelle Welfarm a participé et qui a recueilli 99,87 % d'avis négatifs.

Le Gouvernement a donc choisi de suivre les 20 avis positifs exprimés lors de cette consultation et d'ignorer celui de 14 841 ^[LC1]citoyens qui se sont positionnés contre ! La publication de ce décret constitue un déni de démocratie et un recul important en matière de bien-être animal dans notre pays.

En effet, une évaluation environnementale implique une étude d'impact soumise à la consultation du public et permet d'alerter le commissaire-enquêteur sur les risques pour les animaux dans ces élevages. Donc, un tel décret implique que davantage d'élevages intensifs peuvent désormais s'installer sans consultation du public ou des parties prenantes, et que les risques pour les animaux peuvent passer sous les radars.

Le décret fait passer les seuils d'évaluation environnementale de :

- 2 000 à 3 000 individus pour les élevages intensifs de porcs ;
- de 40 000 à 85 000 individus pour les poulets de chair et 60 000 individus pour les poules pondeuses ;
- de 750 à 900 individus pour les élevages intensifs de truies.

Nivellement par le bas

En facilitant l'installation d'élevages intensifs, ce décret va à contresens des demandes des citoyens en matière de respect du bien-être animal : dans ces élevages, les animaux sont élevés en bâtiments, à de très fortes densités, le plus souvent sans accès à l'extérieur. En outre ce mode d'élevage ne permet pas aux animaux d'exprimer leurs comportements naturels.

Pourtant, dans son [Plan gouvernemental de reconquête de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage](#), ^[LC2]publié le 24 février dernier, l'exécutif affichait sa volonté de mettre en avant les normes françaises, mieux-disantes par rapport à celles des autres pays de l'Union européenne. Il a finalement préféré les niveler par le bas avec la publication de ce nouveau décret.

Régression réglementaire

Un rétropédalage aux conséquences néfastes sur le bien-être des animaux d'élevage.

Quel est l'intérêt de consulter les citoyens si c'est pour, ensuite, légiférer en total désaccord avec leur avis ?

Comment peut-on, alors qu'une majorité des Français se disent favorables à une sortie progressive de l'élevage intensif (84 % selon [un sondage](#) Ifop publié en 2024), faciliter ainsi l'installation de tels élevages ?

Welfarm déplore la surdité de l'exécutif face à l'avis d'une immense majorité des répondants à la consultation publique, et regrette la régression réglementaire qui en découle.

Contacts presse :

Welfarm : presse@welfarm.fr- 03 87 66 16 33

À propos de Welfarm :

Welfarm est une association française indépendante créée en 1994, dont la mission est reconnue d'utilité publique. Elle œuvre depuis 30 ans pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : élevage, transport et abattage. Welfarm emploie à ce jour près de 30 salariés et son siège social se situe à Metz (57). Forte du soutien de ses 30 000 donateurs actifs, l'association agit exclusivement grâce à la générosité du public. Welfarm est membre de plusieurs groupes de travail institutionnels, dont le Comité d'Experts « bien-être animal » du ministère de l'Agriculture (CNOPSAV) et la Plateforme de l'UE sur le bien-être animal pilotée par la Commission européenne.